

Le Comité estime que le peuple autochtone doit être soutenu dans ses efforts vers l'autosuffisance. Les programmes gouvernementaux actuels ne répondent pas toujours aux besoins. Le programme spécial d'aménagement rural et de développement agricole (ARDA) en est un exemple :

Voilà l'une des critiques que nous avons formulées à propos du programme spécial de l'ARDA. Ce programme convenait à l'Ouest de l'Arctique, mais pas à l'Est. Ce programme subventionnait les deux tiers de la valeur d'un canot, jusqu'à concurrence de 1 000 \$. Toutefois, les canots utilisés dans l'Est de l'Arctique valent de 3 900 \$ à 4 300 \$, ce qui veut dire que la subvention est loin de représenter les deux tiers de la valeur du canot. Le même problème se pose à propos de la puissance maximale des moteurs hors-bord. Le programme prévoit 10 hp, parce qu'on pensait aux embarcations utilisées sur les lacs. Cependant, dans la baie d'Hudson et dans les estuaires, il faut avoir un moteur d'au moins 35 hp. Ces moteurs coûtent de 4 000 \$ à 5 000 \$, ce qui veut dire que le maximum prévu de 1 000 \$ est insuffisant. (27)

En outre, les programmes d'assistance sociale fonctionnent de telle manière qu'ils interdisent aux trappeurs d'acheter ce dont ils ont besoin pour chasser et piéger. En Ontario, par exemple, les directives en matière d'assistance sociale ont été élaborées dans des villes du sud de la province et interdisent l'achat d'embarcations et de moteurs, parce qu'ils y sont considérés comme des produits de luxe. Cependant, pour un chasseur et un pêcheur du nord de l'Ontario, ce sont des articles essentiels à la vie quotidienne. Dans certaines localités isolées des Territoires du Nord-Ouest, les chèques d'assistance sociale ne peuvent être encaissés : ils doivent être utilisés dans un magasin désigné, habituellement La Baie, pour l'achat de vêtements et de nourriture. Pour chaque famille, le magasin tient un compte dans lequel le chèque est versé. Une famille qui dépend fortement de l'assistance sociale ne dispose d'aucune liquidité pour acheter du matériel de chasse ou de l'essence.

Le Comité croit qu'il faudrait assouplir les programmes d'aide sociale, afin qu'on puisse offrir un financement de démarrage à ceux qui souhaitent adopter ou reprendre un mode de vie traditionnel de chasse et de piégeage.

Le Comité recommande :

- 3. Que la réglementation des programmes d'assistance sociale soit assouplie afin d'offrir un financement de démarrage aux autochtones qui souhaitent commencer ou recommencer à vivre de la terre mais n'en ont pas les moyens.**

Les autochtones veulent aussi participer à des activités connexes à l'industrie de la fourrure. M. Georges Erasmus estime que les autochtones pourraient toucher des revenus substantiels en diversifiant leurs activités et en créant leurs propres ateliers de tailleur et leurs propres entreprises de distribution.

Une façon de distinguer ce produit des autres serait de créer une étiquette mentionnant qu'il s'agit d'un produit fabriqué exclusivement par des autochtones...l'étiquette indiquerait la qualité du produit, comme on le fait pour les produits de laine de qualité supérieure. Pour nous, ce serait une façon d'atteindre un marché plus vaste, celui des consommateurs qui n'achèteraient pas normalement de la fourrure, mais qui le feraient s'il s'agissait de produits conçus et fabriqués par des autochtones. (28)

Le Conseil national des Métis suggère que des initiatives de développement économique comme le Programme autochtone de développement économique «soient utilisées et coordonnées de manière à faciliter la mise en place d'une infrastructure de traitement des fourrures dans le Nord et la commercialisation de vêtements de fourrure au Canada et à l'étranger». (29)

Le Comité partage cette opinion et estime qu'il faudrait encourager les autochtones qui souhaitent créer des entreprises de fabrication, de coupe et de commercialisation.